



Conditions générales de ventes

Entraînement de groupe Au Perchoir

Mentions légales

La prestation est vendue par la société :

“PC Training” SARL au capital de 25 500€

Adresse : 60 Rue des Sources 38920 Crolles

Mail : contact@pctraining.fr

Immatriculation : 931 736 284 R.C.S. Grenoble

N° TVA Intracommunautaire : FR22 931 736 284

SIRET : 93173628400015

Assurance : <https://www.pctraining.fr/attestation-d'assurance.pdf>

Déclarations préalables

Le client déclare :

- N'avoir aucune contre-indication concernant la pratique de l'escalade et du sport
- Avoir au moins 18 ans au début de la planification ou une autorisation parentale pour les mineurs
- Maîtriser les règles de sécurité en bloc.
- Disposer d'une assurance personnelle pour la pratique de l'escalade.

1. Prestation

PC Training propose à ses Client un service d'entraînement en groupe. Le service vise à atteindre des objectifs fixés par l'entraîneur en concertation avec les membres du groupe. La planification des séances ne peut être faite pour un objectif uniquement individuel, mais l'entraîneur veillera à adapter les exercices au niveau de chacun. Les prestations de services de PC Training n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

Toute séance comprend l'intervention d'un Intervenant professionnel expérimenté et qualifié en entraînement en escalade et en préparation physique.

Les Intervenants assurent l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apportent tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire. Malgré les efforts apportés, les résultats sont différents pour chacun et l'atteinte d'un objectif ne peut être garantie.

2. Organisation, retards, absence et annulation

L'Intervenant désigné par PC Training est le point de contact privilégié du Client pour toute question concernant une modification éventuelle du planning, l'organisation de ses séances et le déroulé des entraînements.

Les Clients sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis dans le planning du cycle d'entraînement. Aucune séance du cycle ne pourra être annulée et sera due. Celle-ci pourra toutefois être déplacée dans la semaine selon les disponibilités de l'Intervenant et des Clients lors d'un accord commun. Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

En cas de retard de l'Intervenant, celui-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue de l'Intervenant, celui-ci se doit de rattraper la séance.

Une séance peut être annulée par PC Training jusqu'à six heures avant le début de cette dernière. En cas d'annulation, les Clients concernés seront contactés par SMS et la séance sera reportée à une date ultérieure. Si la séance ne peut être rattrapée, pour causes diverses elle sera remboursée au prorata du nombre de séance du cycle sur la base tarifaire de celui-ci.

PC Training ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes naturelles, un accident survenu sur le trajet de l'Intervenant ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

3. Assurances et Responsabilité

Chaque Client doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. PC Training conseille par ailleurs à chaque Client de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

PC Training a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle. Les Intervenants qui ne sont pas salariés de PC Training sont des professionnels indépendants dont PC Training n'est pas responsable et qui doivent également souscrire et maintenir une assurance professionnelle.

La responsabilité de PC Training ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute lourde commise par PC Training dans l'exécution des conditions générales de vente et le dommage subi par le Client. La responsabilité de PC Training et de l'Intervenant ne pourra notamment pas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes de l'Intervenant ; en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par les Intervenants. Les dommages

indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part de PC Training.

Le Client sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le Client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge de PC Training du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Client.

4. Propriété intellectuelle

Tous les contenus des plans d'entraînement sont la propriété de leurs auteurs. Il est interdit de diffuser à titre gratuit ou revendre le contenu des planifications sans autorisation écrite des auteurs.

5. Tarifs et paiements

Les tarifs en vigueur des cycles de groupe sont ceux affichés sur le site www.pctraining.fr. Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Le prix fixé par PC Training est garanti pendant la durée du cycle d'entraînement. PC Training se réserve la possibilité de modifier le prix de la prestation lors de l'inscription à un nouveau cycle.

La réservation du créneau de consulting et le paiement s'effectuent sur le site internet www.pctraining.fr via la plateforme de réservation "Billetweb".

6. Résiliation

a. Résiliation par le CLIENT sans motif

En cas de résiliation en cours de cycle par le client aucun remboursement ne sera effectué. En cas de résiliation par le client moins de sept jours avant le début du cycle, la moitié du prix fixé pour la prestation lui sera remboursé.

b. Résiliation par le CLIENT pour motif médical

En cas de résiliation de la prestation par le Client en cours de cycle, sur présentation de certificat médical pour motif invalidant ou affection grave qui précise l'arrêt sportif sur une période de plus d'une semaine, le remboursement des prestations s'effectuera au prorata des séances restantes sur la base tarifaire d'un cycle.

En cas de résiliation de la prestation par le client préalablement au début du cycle d'entraînement, sur présentation d'un certificat médical, les prestations réservées seront remboursées.

Une franchise de sept jours sera appliquée à ce remboursement.

c. Résiliation par PC Training

PC Training se réserve le droit de dissoudre un cycle d'entraînement pour motifs exceptionnels ou manque de participants. Les clients seront remboursés au prorata des séances restantes sur la base tarifaire d'un cycle.

7. Droit d'image

Lors de la complétion du formulaire d'inscription, le Client se doit d'indiquer s'il accepte ou non que son image soit utilisée par PC Training. Si le Client accepte, PC Training pourra prendre des photos et vidéos du client et les utiliser sur ses différentes plateformes de communication.

8. Règlement des différends

En cas de désaccord, celui-ci sera en première intention réglé à l'amiable entre le client et PC Training.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

En dernier recours, si aucun accord ne peut être trouvé, le conflit sera porté devant le tribunal du commerce de Grenoble qui sera la seule autorité compétente.

Si une clause du présent document est réputée nulle, les autres clauses conserveront leur plein et entier effet.